



CONSEIL COMMUNAL N° 1 DU 1^{ER} FEVRIER 2018

SEANCE PUBLIQUE

Vote d'un point en urgence: Motion proposée par le groupe Ecolo à propos du projet de loi autorisant les visites domiciliaires.

Rejeté par 10 voix pour et 9 voix contre.

1.- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2017 – Approbation.

Aménagement du territoire

2.- Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège (SDALg) – Approbation.

Un schéma de développement de l'arrondissement de Liège a été réalisé par le bureau Pluris. L'agence de développement local de Neupré a participé aux différents ateliers. Il est soumis à l'approbation et à l'adhésion des différents Conseils communaux de l'arrondissement dans le but de favoriser un développement harmonieux et concerté du territoire de l'Arrondissement de Liège.

Administration générale

3.- Sanctions administratives communales – Délégation d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial – Principe.

Il s'agit de solliciter la Province de Liège en vue de la désignation d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial.

4.- Expérience pilote de médiation communale – Adhésion, fixation du règlement de fonctionnement et désignation du médiateur communal.

Afin de bénéficier d'une possibilité supplémentaire de résoudre des conflits possibles avec des citoyens, il s'agit d'approuver un accord de collaboration en matière de médiation communale avec le service de médiation de la Région wallonne et d'en arrêter un règlement de fonctionnement.

5.- Publifin – Ordre du jour de l'Assemblée générale du 6 février 2018 – Approbation.

Il s'agit d'approuver les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 6 février 2018.

6.- Audit organisationnel – Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit de fixer les conditions et de choisir le mode de passation dans le cadre de ce dossier estimé à 60.000 € TVAC.

Il s'agit ici d'un marché de service repris au budget extraordinaire 2018 ayant pour objectif de mettre en place une gestion optimale des ressources des différentes entités communales tout en maintenant des services de qualité à la population.

Le mode de passation choisi est la procédure négociée sans publication préalable.

Bien-être animal

7.- Campagne d'identification, d'enregistrement et de stérilisation des chats domestiques – Convention – Approbation.

Mise en place d'une campagne d'identification, d'enregistrement et de stérilisation des chats domestiques par le Ministre Carlo DI ANTONIO, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité et des Transports, des Zonings et du Bien-être animal visant à contribuer à une réelle baisse des statistiques d'abandon et de surpopulation des chats et à la continuité de la politique de gestion de la population féline.

Suite à la décision du Collège communal du 14 novembre 2017 de rentrer un dossier de candidature, le Ministre a octroyé une subvention unique de 3.490,00€ à la commune de Neupré aux conditions suivantes :

- *adopter d'un règlement intelligent ;*
- *rendre un dossier « post projet » complet contenant :*
 - *La décision du collège communal quant au choix des vétérinaires ;*
 - *Les conventions signées avec ces derniers et copies de leurs déclarations ;*
 - *Les preuves de remboursement par la commune.*

Accueil extrascolaire

8.- Accueil extrascolaire – Mise en place du système de vente de cartes de garderie – Désignation des responsables de la perception et du contrôle de la comptabilité.

Pour chaque implantation scolaire, il s'agit de désigner les responsables de la perception et du contrôle de la comptabilité de la vente des cartes de garderie.

Travaux

9.- Curage des voiries 2018 – Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit de fixer les conditions et de choisir le mode de passation dans le cadre de ce dossier estimé à 55.000 € TVAC.

Il s'agit ici d'un marché de service repris au budget extraordinaire 2018 visant le curage de l'égouttage des voiries d'une partie de Rotheux pour un total de 5 km. Le mode de passation choisi est la procédure négociée sans publication préalable.

10.-Inventaire des dégradations surfaciques des voiries – Convention Province de Liège.

Il s'agit de marquer accord sur une convention de coopération entre la Province de Liège et la Commune portant sur l'analyse de l'état des voiries communales et de l'intégration des résultats dans un système d'information cartographique actuellement utilisé par les services communaux.

Cette mission est confiée à la Province de Liège sur base des principes de coopération entre entités publiques.

Cette prestation de la province de Liège représente un cout estimatif de 13.000 € TVAC.

11.-Acquisition d'un nouveau tracteur – Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit d'approuver les conditions et le mode de passation pour ce dossier.

L'achat consiste en un tracteur destiné à remplacer le tracteur Renault et anticiper d'éventuels problèmes avec l'Iseki, (tontes et fauchages des grandes surfaces).

Le tracteur servira aussi en renfort du Kubota (qui ne passe pas dans certains chemins - trop large) et pour effectuer les fauchages.

Cette acquisition est estimée à 50.000 € TVAc.

Ce dossier est inscrit au budget extraordinaire 2018.

12.-Approbation du rapport d'avancement final 2017 du conseiller en Energie.

Le rapport annuel du conseiller en Energie doit être approuvé chaque année par le Conseil communal.

Il consiste en un résumé des actions menées durant la période 2017.

Ce rapport devra être envoyé au SPW après approbation.

Agriculture

13.-Création d'un CCAgri (Conseil Consultatif Agricole) – Approbation.

Notre Schéma de structure et le plan d'action de l'ADL préconisent de favoriser l'agriculture familiale dans la commune. La fonction agricole, qui autrefois

organisait la vie dans les villages, a beaucoup évolué et dans cet esprit, il serait opportun de mettre en place un espace permanent de dialogue entre les agriculteurs et la Commune. Le Collège communal a la volonté de créer un Conseil Consultatif Agricole afin de mettre en place un lieu de communication et d'échange avec nos 25 agriculteurs actifs dans 13-14 exploitations à Neupré. L'importance des agriculteurs dans le maintien et le développement du caractère rurale de la commune n'est pas à démontrer : 1/3 de la surface de notre territoire est agricole.

Il est du ressort du Conseil communal de fixer la composition de ce Conseil consultatif et d'en déterminer les missions.

Le Collège communal propose de fixer comme suit la composition dudit Conseil:

- 1/3 de représentants politiques, à savoir 5 membres du Conseil Consultatif agricole : la présidence sera assurée par l'Echevin ayant en charge l'agriculture, le président dispose du pouvoir discrétionnaire de convier toutes les personnes qu'il estime utile au débat ; les 4 autres membres seront issus de chaque groupe politique du Conseil communal à raison de 1 représentant par groupe ; la Bourgmestre qui peut assister aux réunions avec un rôle consultatif ;*
- 2/3 de représentants du monde agricole, à savoir 10 agriculteurs exploitants des terrains agricoles sur le territoire de la Commune de Neupré ;*

Le mandat ne sera pas rémunéré et le Conseil Consultatif agricole se réunira 1 à 3 fois par an lorsque c'est nécessaire tout en conviant 1 fois par an l'ensemble des agriculteurs exploitant sur le territoire communal.

Les missions dudit Conseil seront les suivantes :

- émettre des avis, d'initiative ou sur demande du Collège communal, sur toute question relative au monde agricole sur le territoire communal ;*
- soumettre ses recommandations au Collège communal ; lequel se chargera d'instruire les points et de les porter le cas échéant au Conseil.*

Urbanisme

14.-Permis d'urbanisme relatif à l'aménagement d'un giratoire au carrefour des Sept Fawes.

Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan intercommunal de Mobilité.

Il consiste en la création d'un giratoire. Ce giratoire aura pour effet de ralentir le trafic circulant sur la N63. De plus, à terme, les tourne-à-gauche seront supprimés.

Des traversées cyclo-piétonnes, un éclairage adapté et des aménagements paysagers sont prévus.

A la demande du groupe ECOLO:

15.- Motion proposée par le groupe Ecolo à propos du projet de loi autorisant les visites domiciliaires.

HUIS CLOS

1.- Enseignement – Confirmation des décisions du Collège communal.